

Formation pratique des membres du CHSCT

-Référence: **DTRS-10**

-Durée: **3 Jours (21 Heures)**

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CHSCT.
- Se familiariser avec les outils à la disposition du CHSCT pour bien mener sa mission.
- Devenir acteur de la prévention.

A qui s'adresse cette formation ?

POUR QUI :

- Membre du CHSCT. Délégué du personnel élu dans des entreprises de plus de 50 salariés dépourvues de CHSCT. Cette formation est réservée aux représentants du personnel au CHSCT (formation prévue à l'article L 4614-14 du code du travail pour laquelle Skills Campus est agréé par arrêté ministériel). Les représentants du personnel dont les entreprises ont mis en place une CSSCT peuvent suivre la formation 'Formation pratique des membres de la CSSCT' (Réf. 9061). Les présidents de CHSCT pourront suivre la formation 'Présider efficacement le CHSCT' (Réf. 6887) ou 'Président du CSE, animer la CSSCT' (Réf. 9060).



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc